



Tarifs et procédures administratives

	Tarif mensuel	Tarif trimestriel			Tarif annuel
		20 août	1 ^{er} janvier	1 ^{er} avril	
Jardin d'enfant 4 matins	815	3260	2445	2445	8 150
Jardin d'enfant 4 matins jusqu'à 13h	855	3420	2565	2565	8 550
Jardin d'enfant 4 journée complètes	1100	4400	3 300	3 300	11 000
1 ^{ere} Primaire – 4 ans Journées complètes	1200	4 800	3 600	3 600	12 000
2 ^{ème} Primaire – 5 ans Journées complètes	1200	4 800	3 600	3 600	12 000
3 ^{ème} primaire – 6 ans Journées complètes	1200	4 800	3 600	3 600	12 000

Tarifs en francs suisse – CHF.

Jardin d'enfants : après-midis supplémentaires, 120.-CHF/mois et par après-midi

Parascolaire : 350.-CHF/ mois pour les 4 après-midi

Ou 100.-CHF /mois et par après-midi

Les frais de parascolaire sont payables au 1^{er} de chaque mois.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont payables à l'avance :

- Soit mensuellement sur 10 mois (au premier de chaque mois)
- Soit trimestriellement (20 août, 1^{er} janvier, 1^{er} avril)
- Les frais de repas ne sont pas inclus dans les frais de scolarité. Les repas se paient annuellement avant le 20 août. (17CHF par repas)

Les enfants sont inscrits pour l'année scolaire entière. Il ne peut être prévu de réduction en cas d'absence, de maladie ou de départ en cours d'année.